

Avis et règlement particulier relatifs au jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « ASTRO »

NOR : FDJJ1831146X

- Les prises de jeu sur internet du jeu « ASTRO » liées au règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « ASTRO » fait le 22 avril 2015 avec publication au *Journal Officiel* de la république française du 3 juin 2015 et modifié le 20 avril 2017 sont arrêtées en principe dans la journée du 4 février 2019.

Par conséquent, en application de l'article 16.1.2 du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, le règlement particulier du jeu « ASTRO » fait le 22 avril 2015 avec publication au *Journal Officiel* de la République française du 3 juin 2015 et modifié le 20 avril 2017 est abrogé à compter du 5 avril 2019.

Si la date du 4 février 2019 ne pouvait pas être respectée, le règlement serait abrogé à l'expiration d'un délai de 60 jours suivant la date d'arrêt effective des prises de jeu, conformément à l'article 16 du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile.

- Le règlement ci-dessous est applicable aux prises de jeu sur internet du jeu « ASTRO » réalisées après cette date d'arrêt effective des prises de jeu.

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « ASTRO »

Article 1
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile publié au *Journal officiel*, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « Astro » seront, en principe, possibles à compter du 4 février 2019. Si la date du 4 février 2019 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr.

Article 2
Emissions d'unités de jeu

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu. Chaque émission est répartie en blocs de 4 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 €.

Article 3

Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	25 000 €	75 000 €
8 lots de	1 000 €	8 000 €
415 lots de	100 €	41 500 €
45 000 lots de	20 €	900 000 €
101 350 lots de	10 €	1 013 500 €
150 000 lots de	6 €	900 000 €
476 000 lots de	4 €	1 904 000 €
661 500 lots de	2 €	1 323 000 €
1 434 276 lots formant un total de		6 165 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs surfaces de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4

Description du jeu

4.1. Le joueur sélectionne tout d'abord l'une des douze représentations graphiques proposées représentant chacune un signe astrologique.

4.2. Le joueur valide sa mise de 2 euros en cliquant sur le bouton « Jouez 2€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de l'unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.3. Chaque unité de jeu comporte trois jeux dénommés « Jeu 1 », « Jeu 2 » et jeu « Bonus ».

4.4. « Jeu 1 » et « Jeu 2 »

4.4.1. Les surfaces de jeu de l'unité de jeu sont constituées de huit étoiles et de deux cases « Gain » sur lesquelles sont inscrites les mentions « GAIN 1 » et « GAIN 2 ».

4.4.2. Les éléments inscrits sous les huit étoiles sont des symboles de jeu. Il y a en tout 8 symboles de jeu à découvrir. Les symboles peuvent prendre la forme de signes astrologiques et de qualités humaines, ces dernières étant inscrites en lettres.

L'élément inscrit sous chacune des cases « Gain » est une somme en euros, inscrite en chiffres.

4.4.3. Le joueur clique sur les huit étoiles et découvre ainsi huit symboles de jeu conformément au sous-article 4.4.2. À tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin que le système révèle automatiquement les zones de jeu occultées.

4.4.4. « Jeu 1 »

Le « Jeu 1 » est gagnant lorsque le joueur découvre, sous deux des huit étoiles de la surface de jeu deux symboles identiques correspondant au signe astrologique de l'unité de jeu et tel que représenté dans les règles du jeu Astro affichées avant la prise de jeu. Il remporte alors la somme indiquée dans la case « GAIN 1 ».

Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4.5. « Jeu 2 »

Le « Jeu 2 » est gagnant lorsque le joueur découvre, sous deux des huit étoiles de la surface de jeu, deux qualités humaines identiques inscrites en lettres. Il remporte alors la somme indiquée dans la case « GAIN 2 ».

Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5. Jeu « Bonus »

4.5.1. La surface de jeu du jeu « Bonus » est représentée par une étoile filante positionnée au bas de l'unité de jeu et sur laquelle est inscrite la mention « BONUS » et la mention « GAIN ».

4.5.2. Le jeu « Bonus » est gagnant lorsque le joueur découvre, sous l'étoile filante, deux symboles identiques à l'élément associé au signe astrologique de l'unité de jeu tel que représenté dans la règle du jeu « Bonus » et tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Eléments	TERRE	AIR	EAU	FEU
Signes astrologiques associés	Capricorne	Verseau	Poissons	Bélier
	Taureau	Gémeaux	Cancer	Lion
	Vierge	Balance	Scorpion	Sagittaire

Le joueur remporte alors la somme inscrite sous l'étoile « GAIN ».

4.5.3. Le jeu « Bonus » est perdant dans tous les autres cas.

4.6. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique et indivisible.

4.7. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI